



# Livret d'accueil de l'utilisateur



## **SESSAD Clos Poisat**

Adresse site : 38 chemin de Froid Lieu

Adresse administrative :

45, avenue de Fontaine Couverte

74200 THONON- LES -BAINS

Téléphone : Standard : 04 50 83 09 00

Portable : 06 88 21 77 36

Courriel : [sessad.clospoisat@fondation-ove.fr](mailto:sessad.clospoisat@fondation-ove.fr)

*Réalisation ESAT Myriade - Vaulx-en-Velin - date d'édition*

# 1 - Références

- Circulaire DGAS du 24 mars 2004
- Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale 2002-2 du 2 janvier 2002
- Code de l'action sociale et des familles article L. 311-4.
- Décret 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP
- Circulaire interministérielle du 14 mai 2007 relative aux ITEP et à la prise en charge des enfants accueillis.
- Loi 2005 - 110 pour tous les ESMS ayant des jeunes en âge scolaire (jusqu'à 16 ans)
- Loi HPST - Hôpital, patients, santé, territoire.

# 2 - La Fondation OVE

La Fondation OVE est reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013 paru au Journal Officiel du 22 décembre.

OVE est née en 1944 de la Résistance. Sa mission et ses valeurs fondamentales restent inchangées : lutter contre toute forme d'exclusion. L'association a pour mission d'accueillir et d'accompagner des enfants, des adolescents et des adultes porteur de handicap ou en grande difficulté.

OVE s'inscrit résolument dans une perspective dynamique de compensation des situations de handicap. Chaque enfant, en liaison avec sa famille, est reconnu dans ses potentialités autant qu'accompagné dans sa différence.

OVE accueille 2 500 enfants, adolescents et adultes et propose un dispositif souple et évolutif d'une soixantaine d'établissements, services spécialisés et établissements ou services d'aide par le travail.

Les établissements et les services sont des lieux de soin, d'éducation, de formation, de travail protégé, d'accompagnement à la vie sociale, en fonction de leur agrément et selon les termes leur projet d'établissement. Ce sont de petites unités évolutives, à taille humaine, ouvertes sur leur environnement.

- Président : M. Jean-Pierre Demagny - [president@fondation-ove.fr](mailto:president@fondation-ove.fr)
- Directeur général : M. Christian Berthuy - [christian.berthuy@fondation-ove.fr](mailto:christian.berthuy@fondation-ove.fr)

- Adresse du siège : OVE - 19, rue Marius Grosso - 69120 Vaulx-en-Velin  
- 04 72 07 42 00

## 3 - Présentation de la structure

### **Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à domicile**

Le SESSAD Clos Poisat est un service médico-social, spécialisé dans l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et des jeunes adultes, âgés de 6 à 20 ans, qui présentent soit une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, soit des troubles du comportement qui perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Le SESSAD Clos Poisat a une capacité d'accueil de 32 usagers

Le SESSAD Clos Poisat propose un suivi thérapeutique, éducatif et pédagogique, en étayage aux parcours de scolarisation et en soutien à l'élaboration et à la réalisation de projets de formations professionnelles ainsi qu'à l'insertion dans le monde du travail. Cet accompagnement s'effectue en lien avec différents partenaires (Éducation nationale, MFR, CFA, entreprises du territoire, Missions Locales, Services sociaux et secteur de psychiatrie infanto-juvénile).

Directeur : Jean-Marc GROFF

Mail : [jeanmarc.groff@fondation-ove.fr](mailto:jeanmarc.groff@fondation-ove.fr)

Chef de Services: Jean- Pierre DUCOGNON

Mail : [jeanpierre.ducognon@fondation-ove.fr](mailto:jeanpierre.ducognon@fondation-ove.fr)

Tel : 04 50 83 09 00

Dernier avis de la commission de sécurité : 01/02 2011

## 4 - L'organisation générale

Le SESSAD Clos Poisat s'inscrit dans une mission de soutien aux parcours de scolarisation, de formation professionnelle et d'insertion. Il mobilise et met à disposition de l'utilisateur les moyens éducatifs, médicaux, paramédicaux et pédagogiques disponibles en interne et s'assure des relais nécessaires présents sur son territoire pour développer un accompagnement prenant en compte la globalité de la personne accompagnée.

Les prestations d'accompagnements sont mises en œuvre à partir de décisions contractualisées dans un Contrat de Séjour et précisées dans un "Projet Individualisé d'Accompagnement" établis dans le prolongement de la réunion de projet associant le jeune, ses parents ou responsables légaux, et les professionnels du SESSAD.

L'étayage proposé consiste à la mise en œuvre d'interventions sur les lieux de vie et de projet de la personne. De type individuelles ou collectives, elles s'organisent sur une durée moyenne d'une heure et à raison de trois à cinq fois par semaine.

Le SESSAD est ouvert 200 jours par an, avec un fonctionnement hebdomadaire du Lundi au Vendredi.

Organigramme :

Direction - Administration	Directeur	0,10 ETP
	Agent et Technicien Administratif	0,40 ETP
	Chef de Services	1 ETP
Service éducatif et insertion		
	Moniteur et Éducateurs spécialisés	2,75 ETP
	Conseiller en Insertion Professionnel et Éducateur Technique Spécialisé	1 ETP
Soins	Médecin Psychiatre	0,05 ETP
	Psychologue	0,40 ETP
	Psychomotricienne	0,50 ETP
Service Social	Assistante Sociale	0,10 ETP

ETP : équivalent temps plein.

## 5 - Droit à une prise en charge individualisée de qualité et droit de participation au projet

Votre accord sur les propositions d'accompagnement vous concernant, concernant votre enfant, ou concernant la personne dont vous êtes le tuteur légal nous est indispensable.

Vous serez donc invités à participer aux réunions de préparation du projet personnalisé d'accompagnement, aux réunions de bilan...

C'est là que seront prises les décisions importantes concernant votre accompagnement (ou celui de la personne dont vous êtes le tuteur légal). Votre présence est essentielle. L'usager est également invité et peut, dès lors, donner son avis.

Droits de l'usager : la loi 2002-02 reconnaît à l'usager un certain nombre de droits. Il est de la responsabilité du service de veiller à leur mise en œuvre et à leur respect.

## **5.1 Droit à la confidentialité des informations**

---

La communication des documents et données concernant la personne accompagnée par le service s'effectue dans le respect des préconisations prévues par la Charte des Droits et Libertés, jointe à ce livret.

Toutes ces informations sont strictement confidentielles :

- les données médicales sont protégées par le secret médical ;
- les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble des personnels du service.

## **5.2 Droit à l'accès au dossier**

---

L'usager, ou son représentant légal, peuvent accéder au dossier de l'usager :

- pour les données médicales, en s'adressant au médecin ;
- pour toutes les autres données, en s'adressant au directeur.

Si vous souhaitez disposer d'une copie de ce dossier, il convient d'en faire la demande écrite à la direction de l'établissement. Il vous sera remis en main propre contre un reçu ou envoyé par courrier recommandé. Les copies vous seront facturés 0,20 € la page et les frais d'envoi au réel.

Vous disposez également du droit de rectification des informations concernant l'usager ou vous-même.

## **5.3 Traitement des informations**

---

Des informations personnelles sont recueillies et inscrites dans le dossier informatique de l'usager afin de réaliser au mieux son accompagnement.

Vous pouvez demander à les consulter, les corriger ou refuser qu'elles soient traitées pour des motifs légitimes, en vous adressant à :

OVE – DSI - M. Christian Viallon - 19 rue Marius Grosso - 69120 Vaulx-en-Velin

(conformément à l'art. 32 de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2005).

## **5.4 Droit à recours**

---

En cas de contestation, de problème important qui paraîtrait insoluble avec l'établissement ou si vous estimez que vos droits ne sont pas garantis, vous pouvez :

- vous adresser à la direction de l'établissement (ou du service) ;
- ou faire appel à un médiateur dont les coordonnées vous seront communiquées par l'Agence régionale de la santé (Tél. ARS : 04 72 34 74 00) ou par la préfecture du département de l'établissement.

## 5.5 Allo maltraitance

---

Des personnes âgées et des personnes en situation de handicap peuvent être victimes de maltraitance, notamment d'escroquerie, de négligences, d'humiliation, de violences, d'insultes, d'enfermement, etc.

Les personnes victimes ou témoins de ces maltraitances, quel que soit le lieu où elles se produisent, peuvent appeler le numéro national mis en place par le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité au numéro suivant où "Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent" : **3977**

Coût d'un appel local. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.

Les personnes accompagnées par les établissements et services de la fondation OVE ainsi que les familles peuvent également s'adresser au directeur de l'établissement qui les informera.

## 5.6 La protection juridique des mineurs

---

Les enfants qui fréquentent l'établissement demeurent (sauf décision de justice contraire) sous la responsabilité de leurs parents.

Les informations concernant le séjour de l'enfant dans l'établissement, le projet personnalisé, son évaluation, les bilans annuels ou trimestriels, les invitations aux réunions sont systématiquement communiqués aux deux parents, sauf décision de justice contraire.

L'établissement ou le service, comme tout établissement social ou médico-social, est tenu au respect des dispositions légales ou réglementaires concernant la prévention des violences ou maltraitances dont peuvent être victimes les mineurs ou les personnes adultes que leur état rend vulnérables. Ces dispositions s'appliquent aussi bien aux violences et maltraitances dont l'enfant pourrait être victime dans l'institution qu'à celles, survenues en dehors de l'institution, mais dont l'établissement ou un quelconque de ses personnels pourrait avoir connaissance. Dans tous les cas il sera procédé à un signalement des faits auprès de la cellule départementale des informations préoccupantes ou du Procureur de la République. Ce signalement ne requiert pas l'accord ni même l'information des parents.

### Le 119

En outre, tout mineur peut, en composant le numéro de téléphone **119**, accéder gratuitement, 24 heures sur 24, au *Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance Maltraitée*.

## 6 - Formalités administratives

C'est la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) dont l'adresse figure ci-après :

**MDPH 74**

**26, avenue de Chevène, CS20123**

**74003 ANNECY CEDEX**

**Tél: 04 50 33 22 50**

qui notifie l'orientation. Le directeur prononce ensuite l'admission dans l'établissement avec l'accord du représentant légal le cas échéant.

En cours de séjour la Commission Départementale de l'Autonomie et des Personnes Handicapées peut décider soit de la prolongation de l'accompagnement au sein du service soit de l'orientation vers un autre service ou un établissement. Elle notifie aussi, en fin de séjour, la sortie du dispositif.

Dans toutes ces situations les vœux de l'utilisateur sont obligatoirement recueillis. En cas de désaccord avec l'avis de la CDAPH l'utilisateur et/ou son représentant légal disposent de possibilité de recours.

## 7 - Assurance

L'utilisateur est couvert par l'assurance de l'établissement dans le cadre des prestations délivrées par la structure. L'établissement est assuré par :

**MAIF, 210, avenue Jean Jaurès - 69367 Lyon cedex 07.**

## 8 - Financement des prestations

Le financement des prestations est pris en charge par le service. Les frais de séjour sont facturés par le SESSAD à la Caisse d'Assurance Maladie dont dépendent les parents.

## 9 - Argent de poche et objets de valeur

Le règlement de fonctionnement définit les modalités d'introduction dans le Service, des objets familiers, précieux ou d'argent de poche.

Le SESSAD décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'un objet personnel.

## 10 - Dossier d'admission

Quelques démarches sont nécessaires afin de constituer le dossier administratif en vue de l'admission de l'utilisateur. Le directeur est chargé de confirmer par écrit l'admission de l'utilisateur.

Vous aurez à fournir à l'établissement les documents administratifs nécessaires à l'admission :

- justificatif d'ouverture des droits Sécurité Sociale (photocopie de l'attestation Carte Vitale)
- copie du Livret de famille\*
- fiche administrative OVE renseignée.
- copie des pages de vaccination du carnet de santé\*
- trois photos d'identité
- les documents complémentaires éventuels suivants, sur demande de l'établissement :
  - copie des attendus du jugement
  - ordonnance de placement
  - tout document précisant l'exercice des droits parentaux
- des copies peuvent être faites sur place

### Assurances sociales

Si vos droits Sécurité sociale ne sont pas ouverts, l'établissement peut vous aider à effectuer les démarches auprès du CCAS (Centre communal d'action sociale) de la Mairie de votre domicile ou auprès des Services sociaux du Conseil général pour l'admission à l'aide médicale (cotisation assurance personnelle), auprès de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) dont vous relevez pour l'obtention de la CMU (Couverture maladie universelle).

Le service social demandera la prise en charge à l'organisme payeur à l'aide de l'imprimé correspondant.

- si votre enfant relève de la Sécurité Sociale : à votre Caisse d'assurance maladie
- si votre enfant relève de l'Aide Sociale à l'Enfance : aux services du Conseil général.

## 11 - Nous contacter

Pour toutes informations concernant le SESSAD ou le projet de votre enfant, vous pouvez nous joindre en appelant :

Portable : 06 88 21 77 36

Standard : 04 50 83 09 00

ou par mail :

[jeanpierre.ducognon@fondation-ove.fr](mailto:jeanpierre.ducognon@fondation-ove.fr)

ou

[sessad.clospoisat@fondation-ove.fr](mailto:sessad.clospoisat@fondation-ove.fr)

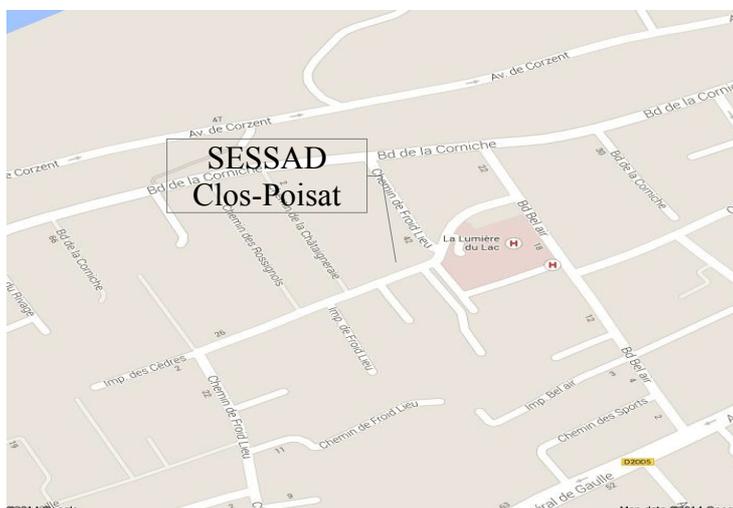
Vous pouvez aussi consulter nos sites et blogs :

<http://www.fondation-ove.fr>

<http://blog.ove.asso.fr/thonon/>

## 12 - Plan et modalités d'accès

Modalités d'accès :



Transport en commun **BUT** :

Départ : place des Arts. Ligne C . Arrêt : Bel Air

Routier (depuis Gare Routière) :

- 1.Sortir de Thonon centre par l' Avenue C. de Gaulle (direction Genève)
2. Prendre à droite le Bd de Bel Air ( face au Fournil du stade)
3. Prendre à gauche ( 50 m avant le feu ), parking SESSAD à 150 mètres.